

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juillet 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 24 juillet 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En moins de 24 heures, depuis la lettre que je vous ai adressée hier, plus de 120 Palestiniens, dont 10 membres d'une même famille, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. On dénombre à présent plus de 790 Palestiniens tués, pour la plupart des femmes et des enfants, et plus de 5 000 autres blessés au cours de l'agression meurtrière qu'Israël, Puissance occupante, poursuit contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza assiégée.

Aujourd'hui encore, Israël, Puissance occupante, a prouvé son mépris total de la vie humaine et des règles du droit international humanitaire qui visent à prévenir de telles attaques militaires contre des civils. Une fois de plus, les forces d'occupation israéliennes ont pris pour cible une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), faisant de nouvelles victimes parmi les civils déplacés et traumatisés qui avaient trouvé refuge dans l'établissement après, bien souvent, que la Puissance occupante les eut enjoins, dans les jours précédents, d'évacuer certains quartiers résidentiels. Il importe ici de rappeler que, pendant la guerre qu'Israël a menée contre Gaza en 2008-2009, des chars israéliens avaient bombardé les environs d'une école de l'UNRWA située dans le camp de réfugiés de Jabaliya, tuant 42 personnes et en blessant des dizaines d'autres. La Puissance occupante, qui avait alors délibérément pris pour cible les zones et les bâtiments abritant le plus grand nombre de civils, n'a jamais eu à répondre de ce crime.

Selon certains témoignages, les tirs d'artillerie israéliens ont frappé l'école de Beit Hanoun en plein jour. Cette attaque contre une installation des Nations Unies clairement identifiée, dont la Puissance occupante connaissait les coordonnées exactes et savait qu'elle abritait des civils, a causé la mort d'au moins



17 Palestiniens et fait plus de 200 blessés parmi les personnes déplacées qui s'y étaient réfugiées. C'est la quatrième fois en deux jours que les forces d'occupation israéliennes bombardent des établissements scolaires utilisés comme refuge dans la bande de Gaza assiégée. Elles ont ainsi pris pour cible une école de filles du camp de réfugiés de Maghazi qui abritait des centaines de Palestiniens déplacés. Au moment de la rédaction de la présente lettre, plus de 148 000 Palestiniens ont trouvé refuge dans des écoles de l'UNRWA situées dans la bande de Gaza pour échapper à l'offensive militaire israélienne et se trouvent dans une situation humanitaire catastrophique.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'attaque d'Israël contre l'école de l'UNRWA à Beit Hanoun et le meurtre de civils innocents qui pensaient que le drapeau des Nations Unies les protégerait, eux et leurs enfants. Nous exigeons que ce grave incident fasse l'objet d'une enquête approfondie, impartiale et immédiate afin que le principe de responsabilité soit appliqué et que les auteurs de ce crime soient traduits en justice. Des violations aussi graves du droit international humanitaire et des atteintes aussi flagrantes à l'inviolabilité des locaux des Nations Unies ne doivent pas rester impunies.

La liste des crimes israéliens ne cessant de s'allonger, je me vois dans l'obligation de vous communiquer ci-après certains détails terrifiants de l'offensive israélienne qui me sont parvenus de la bande de Gaza depuis la dernière lettre que je vous ai adressée. Il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des crimes qu'Israël, Puissance occupante, commet actuellement à dessein contre le peuple palestinien.

- Lors de deux attaques distinctes contre des habitations civiles à Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 10 membres de la famille Al-Astal, dont trois enfants : Amin Tha'er Al-Astal (3 ans), Nada Tha'er Al-Astal (5 ans) et Mohammed Ismail Al-Astal (17 ans).
- À Jabaliya, au nord de Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont tué cinq membres de la famille Abu Aita. Au nombre des victimes figurent notamment un garçon de 11 ans, Adham Ahmad Abu Aita, ainsi que Ibrahim Abdullah Abu Aita (67 ans), Jamila Salim Abu Aita (65 ans) et Ahmad Ibrahim Abdullah Abu Aita (30 ans).
- À Absan, à l'est de Khan Younès, un avion de combat israélien a tiré un missile sur une moto, tuant quatre Palestiniens, dont un enfant, Baker Al-Najjar (13 ans).
- Les forces d'occupation israéliennes ont bombardé Absan et Bani Souheila, dans le district de Khan Younès, tuant sept Palestiniens.
- Yazid Sa'ed Al-Batsh (23 ans) a succombé à ses blessures, ajoutant une victime de plus à la liste tragique des membres de la famille Al-Batsh tués le 14 juillet dans le bombardement de leur habitation.
- Une attaque israélienne sur Rafah a fait plusieurs morts, dont Amir Adel Siyam (13 ans).
- Hadi Abdulhamid Abdulnabia (1 an) a été tué à Jabaliya.

- Dans le village agricole de Khouzaa, près de Khan Younès, au moins 25 civils seraient morts et 16 autres auraient été blessés. Les deux tiers des maisons ont été détruites, 60 % des habitants ont fui et la population encore présente ne peut quitter le village en raison des attaques incessantes et des tirs isolés.
- Parmi les Palestiniens tués se trouvaient trois membres du personnel de l'UNRWA : une femme de 55 ans au service de l'Office depuis 20 ans, qui a été tuée le 20 juillet lors d'une attaque dans laquelle son mari et la plus jeune de ses six filles ont été blessés, une enseignante de 30 ans qui a été tuée avec 10 autres membres de sa famille le 21 juillet, dans le bombardement de l'habitation où vivait sa sœur, chez qui elle s'était réfugiée pour fuir les violences à Choujaaiya, et un enseignant de 40 ans, tué le 23 juillet dans l'abri de secours de l'école de Zeitoun, où il aidait des Palestiniens déplacés.
- Les forces d'occupation continuant de prendre pour cible des installations médicales, trois hôpitaux au moins ont dû être évacués à la suite de frappes israéliennes, ce qui a entraîné l'engorgement d'autres établissements comme l'hôpital Nasser de Khan Younès, qui a le plus grand mal à répondre aux besoins. Qui plus est, les médicaments essentiels et fournitures médicales viennent à manquer dangereusement.

Alors même que des efforts continuent d'être déployés à l'échelle internationale et régionale, la communauté internationale a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour mettre immédiatement fin à l'offensive militaire d'Israël contre les civils palestiniens sans défense de la bande de Gaza. Cette agression inhumaine et barbare a coûté la vie à trop d'innocents. La communauté internationale doit en outre exercer les pressions nécessaires pour contraindre la Puissance occupante à lever le blocus illégal qu'elle inflige depuis plus de huit ans à la bande de Gaza, provoquant à dessein une catastrophe humanitaire qui touche au quotidien les hommes, les femmes et les enfants.

Sur le plan international, nous prenons note avec satisfaction de la tenue à Genève hier, le 23 juillet, de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au cours de laquelle le Conseil a adopté une résolution portant création d'une commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé.

Nous appelons l'attention sur la déclaration qu'a faite devant le Conseil des droits de l'homme la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay. Se disant profondément préoccupée par les « crimes de guerre » qui pourraient avoir été commis par Israël dans la bande de Gaza, elle a déclaré qu'un certain nombre d'incidents ainsi que le nombre élevé de victimes civiles démentaient l'affirmation que toutes les précautions nécessaires étaient prises. Les habitants, en particulier les personnes âgées, les malades et les personnes handicapées, n'avaient pas suffisamment de temps pour évacuer leur maison. Ceux qui y parvenaient n'avaient nulle part où se cacher dans la rue, ni aucun moyen de savoir où allait tomber le prochain obus ou missile.

Nous continuons d'exhorter sans relâche le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à ne ménager aucun effort pour obtenir immédiatement un cessez-

le-feu durable, mettre un terme au blocus illégal qui dure depuis huit ans et assurer la protection du peuple palestinien. Chaque instant perdu signe la mort de dizaines de Palestiniens, la destruction d'autres infrastructures civiles palestiniennes et la dégradation d'une situation humanitaire déjà catastrophique, envenimant la blessure ouverte chez plusieurs générations de Palestiniens et exacerbant leur colère. Cette tragédie souligne une fois de plus la nécessité pour toutes les parties concernées de prendre d'urgence des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de cette crise et aux raisons profondes du conflit dans son ensemble, qui est source d'instabilité et de troubles majeurs; c'est à cette condition seulement que la communauté internationale pourra espérer en voir un jour la fin et parvenir à une paix juste et durable entre le peuple palestinien et le peuple israélien.

La présente lettre fait suite à nos 510 lettres au sujet de la crise dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 23 juillet 2014 (A/ES-10/643-S/2014/519), dressent un inventaire élémentaire des crimes que commet Israël, Puissance occupante, contre les Palestiniens depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour de la dixième session extraordinaire d'urgence, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**